



Aide financière communale aux travaux de devantures commerciales

Le conseil municipal a délibéré, en date du 14 avril 2021, favorablement à la mise en place d'une aide financière aux travaux de devantures commerciales et des vitrines des commerçants et artisans selon les caractéristiques suivantes : aide maximale de 2 500€ ou 25% du montant total HT des travaux éligibles jusqu'à 10 000€HT par dossier.

L'immeuble ne doit pas avoir fait l'objet de travaux subventionnés par la commune dans les dix années précédentes.

Dix dossiers sont présentés par an (les dix premiers dossiers déposés éligibles) et ce dispositif **est valable sur une durée de 5 ans.**

Infos pratiques

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à demander un dossier en mairie au 03 26 81 11 46 ou par mail contact@montmirail.fr